



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 25 septembre 2024

OBJET :

DE-24-09-1-27) AVIS SUR LA RESTRICTION DE CIRCULATION DES
VEHICULES DE CATEGORIE CRIT'AIR 3 DANS LA ZONE A FAIBLES
ÉMISSIONS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 12 septembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme VALERO, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN, M. GAGNY.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme BRÉON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240925-lmc1H12429H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2024
Date de Publication : 30/09/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-4-1 ;

Vu la délibération de la Métropole du Grand Paris en date du 12 novembre 2018 sur la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) à l'intérieur du périmètre formé par l'autoroute A86 ;

Vu l'arrêté municipal du 26 juin 2019 instaurant une zone à circulation restreinte sur l'ensemble du territoire de la commune de Vincennes pour les véhicules de catégories Crit'Air 5 et « non classés » ;

Vu l'arrêté municipal du 28 mai 2021 instaurant une zone à faibles émissions mobilité sur l'ensemble du territoire de Vincennes pour les véhicules de catégories Crit'Air 4,5 et « non classés » ;

Considérant l'engagement par la Métropole du Grand Paris de la consultation des 77 communes concernées par la ZFE afin de recueillir leur avis sur la restriction de circulation des véhicules de catégorie Crit'Air 3 dans cette zone ;

Considérant que les Franciliens les plus modestes ont déjà été impactés de plein fouet par la première restriction et que la crise économique actuelle impacte la situation financière d'un grand nombre de nos concitoyens.

Considérant que Le volet social est l'un des trois piliers fondamentaux du développement durable, qu'il vise à réduire les inégalités sociales et qu'il ne doit pas se faire aux dépens des plus faibles mais bien en les incluant dans les décisions dont les conséquences ont un impact sur eux.

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 19 septembre 2024,

DÉLIBÈRE

à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE UNIQUE : Emet un avis défavorable à la restriction de circulation des véhicules de catégorie Crit'Air3 dans la Zone à Faibles Émissions de la Métropole du Grand Paris, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240925-lmc1H12429H1-DE Date de réception en Préfecture : 30/09/2024 Date de Publication : 30/09/2024
--

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé